

# Assemblée générale de Digemer 2022

## Compte rendu – Extraits -

L'assemblée générale de Digemer s'est tenue le vendredi 17 juin 2022 au centre social Horizons de Brest.

A 17 h 30, le président, Jean Le Velly, ouvre la séance en saluant et en remerciant l'assemblée, les associations partenaires et les officiels présents.

### Rapport d'activité

Le secrétaire, Jean Miossec, fait le rapport d'activité de l'année, dont voici les points essentiels.

#### La situation actuelle

Le 30 novembre 2021, Digemer accompagnait, dans le Pays de Brest, 58 familles, 13 adultes isolés et 12 jeunes. Au total : 149 adultes et 105 enfants, répartis en 61 hébergements :

- 36 pris en charge, en totalité ou partiellement, par un collectif cent pour un toit
- 22 dépendant exclusivement du compte central de Digemer, dont 4 conventionnés avec la Mairie de Brest et le CCAS
- 3 entièrement pris en charge financièrement par Solami.

On peut noter que 5 familles ont obtenu un titre de séjour cette année, 1 personne a eu la nationalité française et 2 familles ont pris leur autonomie par le travail.

#### Mise en route des regroupements de collectifs et d'accompagnateurs

Les collectifs cent pour un toit et les accompagnateurs de familles hors collectifs ont été répartis en 5 regroupements.

Les représentants de collectifs et les accompagnateurs se sont retrouvés une première fois en décembre 2021 et en janvier 2022. Des questions ont été soulevées dans ces rencontres : l'accès au travail des migrants, l'élaboration des dossiers de demande de titre de séjour pour la Préfecture, le chemin des familles vers l'autonomie. L'insistance a été mise sur le travail et l'apprentissage du français, le paiement des charges de l'hébergement par les familles dès qu'elles le peuvent et l'importance de faire le contrat d'accueil avec les familles et son renouvellement tous les 6 mois.

D'autres questions encore sont à travailler : comment ne pas s'essouffler dans l'accompagnement ? Quelle entraide financière entre collectifs ? etc.

#### Commission Travail

Une commission Travail s'est mise en route. Elle a étudié les contrats de travail possibles pour les migrants sans titre de séjour : le CESU (Chèque Emploi Service) pour les particuliers, le TESE pour les auto-entrepreneurs, les artisans, le TESA pour les travaux saisonniers agricoles.

Les lieux efficaces pour trouver du travail ont été notés : le Bon Coin, l'affichage dans les commerces, le site Allo-Voisins.

Une enquête sur le travail des demandeurs de droit au séjour a été lancée : les secteurs où ils travaillaient, les contrats de travail, le transport, etc.

Un tableau des compétences en différents métiers des migrants en recherche d'emploi a été réalisé.

La commission a aussi pris connaissance du rapport de Didier Le Gac, député de Brest-rural, sur l'accès au travail des migrants, en vue du dépôt d'un projet de loi.

On constate que travailler permet une meilleure insertion des personnes, un progrès quant au français parlé, une place retrouvée par les femmes dans leur famille, un plus pour l'obtention de la carte de séjour, une certaine autonomie par des revenus financiers, une participation au paiement des charges de l'hébergement.

### **Commission Equipements**

Elle est composée de 8 bénévoles.

Les équipements récoltés chez les particuliers sont contrôlés, nettoyés, réparés. Ils sont loués sans limite de temps aux familles, soit gratuitement pour celles qui n'ont pas de revenus, soit à petits prix.

L'équipe se déplace aussi pour certaines petites réparations, en lien avec l'association Roulage et Emmaüs.

### **Ce qui nous réunit à Digemer**

- L'accueil des migrants avec humanité.
- Le besoin de partager et de se sentir soutenus
- L'indignation devant l'absurdité des politiques migratoires de la France et de l'Europe
- L'action citoyenne. La volonté de faire évoluer la société, d'agir contre les idées reçues sur les migrants. Comme le proclame la devise de la Cimade : « **Il n'y a pas d'étrangers sur cette terre !** »

## **Rapport d'orientation**

Le rapport d'orientation a été présenté par Jean Le Velly, président. Il a souligné quelques points.

### **Une incontestable réussite**

L'extension à plus de 30 collectifs illustre la mobilisation de la population, le dynamisme de Digemer et la pertinence de la démarche des 100 pour un toit. Nous devons remercier tous ceux qui ont participé au développement de Digemer depuis 8 ans : les accompagnateurs, les adhérents, les membres des collectifs, les donateurs, les associations et les institutions qui nous ont soutenus.

### **Comment assurer la pérennité de notre dispositif ?**

Nous avons atteint les limites de nos possibilités humaines et de nos capacités financières. Nous allons devoir être plus attentifs en plusieurs domaines.

#### **1. Dans notre gestion**

Nous devons devenir plus vigilants et rigoureux et, en particulier :

- Faire signer les contrats d'accueil, les renouveler tous les 6 mois,
- Utiliser tous les mêmes formulaires qui figurent sur le site,
- Faire contresigner ces documents par un membre du bureau pour limiter les litiges.

#### **2. Dans nos relations avec les propriétaires et l'entretien**

Nous devons veiller à :

- Maintenir le contact avec les propriétaires, être attentifs au renouvellement des conventions,
- Réaliser les états de lieux d'entrée et de sortie,
- Suivre l'entretien de l'hébergement.

#### **3. Dans l'accompagnement**

Il nous faut renforcer l'accompagnement sur Brest en :

- cherchant de nouveaux accompagnateurs pour constituer des équipes,
- rattachant les familles non soutenues par un collectif à un cent pour un toit ?

#### **4. Dans le domaine financier**

Nous nous sommes donné 3 règles :

- Répondre aux appels des services sociaux et associations concernant les personnes les plus en danger.
- Encourager les initiatives : accueillir les citoyens qui se mobilisent autour d'une situation, les aider à se constituer en collectif 100 pour un toit et les aider financièrement au départ.
- Ne pas thésauriser, répondre tant que nos finances le permettent.

**Nous n'avons plus de réserves.** Nous ne pouvons plus répondre à des demandes très pressantes et très justifiées. S'y ajoutent des réparations, des litiges concernant des loyers ou des travaux non réalisés. Enfin, du point de vue comptable, le compte Digemer avec ses 40 sous-comptes est devenu très difficile à gérer.

Nous ne pouvons plus prendre en charge de nouveaux hébergements, ni même être caution pour les familles qui peuvent payer leur logement, tant que la situation financière n'est pas consolidée et que l'accompagnement n'est pas assuré.

Pour consolider nous allons

- Rechercher de nouveaux donateurs, de nouvelles subventions,
- Essayer de regrouper des collectifs exerçant dans la même zone,
- Faire appel au partage interne par la participation financière des collectifs au fonctionnement de l'association.

Proposition adoptée par le CA :

- ✓ Chaque collectif, ainsi que le compte commun, paie ses assurances : l'assurance locative de son ou ses hébergements, l'assurance Responsabilité Civile de chaque famille, plus une part proportionnelle de l'assurance de l'association.
- ✓ Chaque collectif verse une participation de 200 euros par an pour le fonctionnement de l'association.
- ✓ Les collectifs qui le peuvent versent une contribution volontaire pour abonder un fonds de roulement.

## 5. Dans le fonctionnement et la dynamique de notre association

Viser une gestion plus rigoureuse, garder l'enthousiasme, l'ouverture, la convivialité.

Nous avons aussi besoin d'un outil pour partager nos expériences. D'où le projet de mettre en place un forum qui permettra ce partage et la confrontation des points de vue sur des questions précises.

### En conclusion

Digemer a changé de dimension. Et notre action est toujours indispensable.

Le travail est la meilleure voie pour l'intégration. D'où la nécessité de la création d'un droit au travail pour les personnes immigrées.

Pas question d'arrêter. Nous devons seulement observer une pause, le temps de consolider notre accompagnement, nos finances, nos procédures et notre communication.

## Votes

- Elections au CA.

Ont été élus au CA, à l'unanimité :

Michèle Marc, représentante de la commission travail,  
 Jean-Marc Boucher, représentant de la commission Dossiers administratifs,  
 Lucie Gaudron, du collectif Le Maquis,  
 Alina et Sergey Baghdasaryan,  
 Vljora et Perparim Ismajli, ces deux couples comme représentants des familles accueillies.